

Projet de MOTION
Réalisation de la gare d'interconnexion LGV/TER à Vandières

Présenté au Conseil Communautaire du 22 février 2018

CONSIDERANT :

- Que la réalisation de l'interconnexion TGV / TER est un enjeu essentiel d'aménagement du territoire régional du Grand Est en tant qu'outil d'attractivité et d'accessibilité interne et externe de l'espace lorrain, en particulier par les acteurs économiques nationaux et européens,
- Que l'espace lorrain ne peut être le seul dans lequel le réseau TER ne serait pas connecté à la Grande Vitesse, cette possibilité existant par ailleurs déjà en Champagne-Ardenne (Reims) et en Alsace (Strasbourg),
- Que ce raccordement aux LGV est encore plus essentiel pour le développement régional et la compétitivité de l'espace lorrain et du Grand Est à l'aube de l'ouverture prochaine de la totalité de la LGV Est et, en 2017, des LGV Le Mans-Rennes/Nantes et Tours-Bordeaux,
- Que le site de Vandières est le seul à permettre un raccordement TER à des liaisons LGV importantes (Marne-la-Vallée, Roissy, Nantes, Lille, Strasbourg), et une large irrigation par la grande vitesse de l'ensemble du territoire lorrain, en permettant l'accès direct à la LGV Est depuis les 169 gares lorraines, connectant par ailleurs le territoire régional, et les villes du Sillon lorrain (Thionville, Metz, Nancy et Epinal), à l'espace européen et international,
- Que la déclaration d'utilité publique du 28 mars 2011, intégrant de fait la Gare Lorraine d'Interconnexion de Vandières dans la réalisation de LGV Est Européenne, et le « *Protocole additionnel* » du 7 novembre 2000 actent l'implantation de la Gare Lorraine d'Interconnexion TGV/TER à Vandières,
- Que la consultation publique réalisée en février 2015, du fait des modalités de son organisation, et de son résultat (moins de 10 % de votants) n'est pas significative et ne saurait avoir un caractère décisionnel,
- Que la réalisation de la Gare Lorraine d'Interconnexion TGV/TER de Vandières est assurée par un financement pérenne et exclusif via la « TICPE Grenelle2 » permettant de réaliser le projet sans endettement régional,
- Que près de 26 millions d'euros financé ont déjà été investis à ce titre par l'Etat et RFF sur le site de Vandières,
- Que l'interconnexion TGV/ TER répond aux exigences du développement durable, en privilégiant une liaison fer/fer à une liaison fer/route,

- Que la Conférence environnementale 2014 a posé comme un enjeu la réalisation de modes alternatifs à la route (ferroviaires et fluviaux) en inscrivant le financement dans le volet mobilité des contrats de plan Etat-Régions 2015-2020,
- Que le débat public réalisé sur le projet A31 bis a mis en évidence la nécessité de promouvoir les modes alternatifs de déplacement à la route, et parmi eux le ferroviaire, pour répondre à une partie de la saturation de l'A31 actuelle, et que ce raccordement y contribuerait,

DECLARE :

- Que la décision d'abandon de ce projet serait contraire aux intérêts du Grand Est et de la Lorraine
- Que favoriser l'utilisation des modes alternatifs à la route constitue un enjeu majeur pour les années à venir
- Que le raccordement aux LGV et au réseau TER contribueront à la cohésion interne de la nouvelle région, en facilitant les déplacements en son sein,
- Que l'interconnexion TGV/ TER favorisera l'accessibilité externe et donc l'attractivité de l'espace lorrain,

DEMANDE :

- **le respect des engagements** pris par l'ensemble des partenaires dans le cadre notamment du protocole additionnel du 7 novembre 2000,
- **la réalisation de la gare Lorraine d'Interconnexion TGV/TER** de Vandières.

Motion adoptée par 24 voix pour, 9 abstentions, 2 contre et 1 personne qui n'a pas pris part au vote.

Le Président,



Laurent TROGRLIC